M.R.B.C. - A.A.T.L.

## Monsieur Thiery WAUTERS,

Directeur f.f.

Bruxelles, le

Direction des Monuments et des Sites C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 - BRUXELLES

V/réf.: HV/2043-0061 151/2013-064PU

N/réf.: AVL/ah/BXL-3.4/s.546

Annexe: /

kij

Monsieur le Directeur,

Objet: BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Avant-projet de restauration globale et

d'illumination du parc.

Dossier traité par M. H. Vanderlinden

La CRMS est représentée aux deux comités d'accompagnement initiés par Beliris à propos de la restauration et de l'éclairage du parc du Cinquantenaire. Des réunions du CA, dont deux *in situ*, ont été organisées les 19/11, 21/11 et 5/12/2013 pour examiner l'avancement des projets (moutures datées de septembre 2013). Dans ce cadre, et en réponse à vos courriers du 3 et du 4 décembre 2013 sous référence, la CRMS vous communique les **remarques** qu'elle a formulées en séance du 4 décembre 2013 sur les deux parties du projet. Celles-ci s'ajoutent à ou viennent nuancer son avis du 13 novembre dernier à propos de l'avant-projet de restauration, qui reste d'actualité pour la plupart des points.

## A/ LA RESTAURATION DU PARC

La Commission prend acte des nouvelles propositions formulées au CA du 21 novembre, à savoir :

- le phasage des travaux a davantage été adapté à la composition symétrique du parc ;
- le choix des essences d'arbres sera revu pour mieux respecter la symétrie des drèves latérales (on prévoit 3 rangées d'essences identiques) et pour renforcer la masse végétale au niveau des chemins courbes de la partie centrale du parc ; le « volume de verdure » devra rester un aspect important du projet.

Il a en outre été demandé de :

- moins minéraliser la zone de l'entrée Loi mais d'y conserver la pelouse existante,
- moins minéraliser la zone plantée « du Chien Vert » prévue à proximité de l'entrée Cortenberg cette dernière entrée devra être conservée dans le projet,
- simplifier l'aménagement de l'hémicycle en respectant les règles de composition générales (pas de chemins dans l'axe des escaliers),
- préciser l'implantation des arbres par rapport aux tracés des chemins,
- trancher sur le maintien ou non du parking sur l'esplanade.

Ces remarques s'ajoutent à celles que la Commission a formulées en séance du 13 novembre, à savoir :

- inclure dans le projet la restauration des escaliers et des murs de soutènement et, dans la mesure du possible, réintégrer la zone de la Mosquée,
- poursuivre le projet de réaménagement de l'hémicyle,
- intégrer les contraintes de la gestion et de l'entretien sur le moyen en le long terme des plantations,
- étudier la largeur et le revêtement des chemins dans le respect du schéma directeur (et sans modifier systématiquement leurs largueurs existantes),
- affiner la mise en œuvre des nouvelles entrées,
- actualiser l'étude phytosanitaire,
- préciser le projet d'évacuation des eaux usées et de ruissellement ainsi que le concept d'irrigation du jardin.

De manière générale, l'élaboration du projet devra donc être poursuivie et les interventions devront être affinées sur base des études préalables et en se fondant sur le plan directeur de 2004. La CRMS rappelle que l'objectif de cette opération doit être de restaurer et de remettre en valeur les caractéristiques du jardin Beaux-Arts tout en tenant compte de son contexte urbanistique actuel. Jusqu'à présent, le projet s'oriente toujours davantage vers la création d'un jardin que vers la restauration prévue par le schéma directeur. Le CRMS tient à recentrer l'entreprise sur l'objectif de restauration.

## B/ L'ILLUMINATION ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'avant-projet d'éclairage répond aux grandes lignes au Schéma directeur lumière élaboré en 2009, revu et corrigé sur base des budgets disponibles.

## Illumination

Le projet d'illumination des éléments construits présenté lors des essais du 19 novembre, donne un effet globalement satisfaisant moyennant certaines corrections à apporter au projet. Celles-ci sont énumérées dans le « bilan des essais » qui a été fourni suite aux essais et qui est joint au dossier d'avant-projet transmis par Beliris. Les corrections envisagées sur le plan technique portent sur la température de lumière ainsi que sur le positionnement des sources. L'illumination des huit statues implantées au pied des arcades sera complétée pour éviter les ombres trop importantes dans la partie basse. On assurera également une meilleure lisibilité des éléments décoratifs qui se trouvent en retrait des colonnes.

Outre les corrections proposées par les auteurs de projet, la CRMS demande de diminuer l'intensité lumineuse à l'intérieur des deux colonnades courbes. Lors des essaies elles semblaient, en effet, suréclairées par rapport aux constructions mitoyennes, au détriment de la lisibilité de l'ensemble qui encadre l'hémicycle.

L'illumination de la façade principale de la halle Bordiau, qui est particulièrement réussie, devrait être ajustée pour éviter la zone d'ombre visible dans la partie basse de droite.

En conclusion, le projet d'illumination pourra donc être finalisé moyennant ces ajustements. L'illumination des murs de soutènement accusant les différences de niveau du parc a été réintégrée dans le projet. La CRMS se félicite de cette évolution très positive.

Eclairage public (= 276 colonnes portant 452 modules optiques)

La CRMS s'est toujours montrée sceptique sur les modèles de luminaires proposés, qu'elle estimait peu adaptés aux caractéristiques du jardin Beaux-Arts. En revanche, ce modèle présente l'avantage de pouvoir intégrer à l'éclairage public l'illumination d'éléments ponctuels comme les statues ou certains édicules, ce qui permet de réduire considérablement le nombre de dispositifs d'éclairage.

Cependant, il est apparu lors des essais du 19 novembre que le concept des mâts colonnaires présente certaines « faiblesses » par rapport au contexte donné du parc. Si l'uniformité de la lumière diffusée constitue probablement une des qualités de ces luminaires en milieu urbain, cet effet ne contribue pas à la mise en valeur des allées plantées du parc. L'homogénéité de la lumière ne s'y impose pas et enlèverait du « charme » à la promenade. En outre, les sources présentées lors des essaies, diodes *led* ou lampes à décharge/CDM, se sont avérées fort blessantes pour les promeneurs, en particulier pour ce qui concerne les mâts de 4 m de haut.

Pour pallier ce problème, les auteurs de projet proposent de protéger les sources par des verres sablés. Dans le cas des *leds*, on rendrait moins horizontale l'orientation des sources pour diminuer le flux dans les zones d'intervalle (les normes en vigueur autorisent des minima ponctuels de luminosité jusqu'à 1,5 lux si la moyenne atteint 7,5 lux) (bilan des essais, p. 35).

La conclusion de la réunion du CA du 5 décembre semblait aller dans le sens du choix des leds. Par conséquent, les inconvénients qu'ils présentent doivent faire l'objet de corrections et d'ajustements pour obtenir l'effet souhaité moins homogène et plus intime.

Pour ce qui concerne le calage des mâts par rapport aux alignements des arbres et aux chemins, il sera défini en fonction du projet définitif des plantations. Rien ne s'oppose à l'implantation des mâts dans l'alignement des arbres. Le projet sera poursuivi en concertation étroite avec les auteurs du volet « plantations ».

Enfin, l'implantation exacte des mâts sur le parvis Loi reste à définir de manière à éviter toute confusion entre les hauteurs différentes des mâts de 6 et de 4 m de haut. Enfin, la CRMS s'interroge sur la nécessité d'implanter autant de mâts dans l'espace central de l'hémicycle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire M.-L. ROGGEMANS Présidente

Copie : DMS : H. Vanderlinden, M. Vanhaelen, P. Piéreuse L. Leirens, N. De Saeger

DU: C. Defosse, Fr. Timmermans, A. Goffart,

 $\mathbf{SPFMT}$  M. H. De Smedt-Jans, Rue du Gouvernement Provisoire 9-15, 1000 Bruxelles,

 $N.\ Czerwonogora\ (nathalie.czerwonogora\ @mobilit.fgov.be)$